

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 - n° 15  
180075

**ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE SECTION AP N°42 – LIEUDIT  
« LE RAIN DES ALOUETTES »**

La Ville a été consultée en ce qui concerne la cession d'une parcelle boisée contiguë à ses propriétés en vertu du droit de préférence dont elle dispose en sa qualité de propriétaire forestier voisin.

Souhaitant vivement accroître ses emprises foncières forestières, notamment au travers des sollicitations adressées par des propriétaires riverains, il est proposé d'acquérir une parcelle boisée située lieudit « Rain des Alouettes », cadastrée AP N°42 d'une contenance de 22 ares 85 centiares au prix de 2 500 € net vendeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'Article 1593 du Code Civil relatif aux frais d'actes notariés,

Vu le courrier d'offre de cession en date du 18 juin 2018,

Considérant l'intérêt de ce bien pour la commune compte tenu de sa situation,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section AP N°42, d'une surface de 22a85ca au prix de 2 500 € net vendeur hors frais d'acte,

- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente authentique en la forme notariée ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

Séance du 21 septembre 2018

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	27
Procurations .....	6
Absents.....	2

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT(*parti au point 29, procuration à Françoise LEGRAND*), Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Christine FELDEN, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Nicole REMONT, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE, Sophie TAESCH,

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	A	David VALENCE
Marie-France LECOMTE	A	Marie-José LOUDIG
Sabriya CHINOUNE	A	Dominique CHOBAUT
Christopher ZIEGLER	A	Jacqueline THIRION
Serge VINCENT	A	Jean-Louis BOURDON
Nadia ZMIRLI	A	Michel CACCLIN

Absents excusés :

Ousseynou SEYE  
Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.